OPÉRATION « COLLECTE SOLIDAIRE »
CONDITIONS

En partenariat avec l'association ***Titang Récup***, les centres commerciaux E. Leclerc Réunion organisent le **17 septembre 2025** l'opération « ***COLLECTE SOLIDAIRE*** », une opération de collecte de vêtements, chaussures et accessoires (l'« **Opération** »). Dans le cadre de l'Opération, un bon d'achat d'une valeur de 10 euros pourra être remis aux participants, à faire valoir dans les magasins partenaires, en contrepartie d'un don conforme aux conditions ci-dessous.

Les centres commerciaux E. Leclerc participants :

1. E. LECLERC Le Portail situé Zac Portail – 97424 PITON SAINT-LEU
2. E. LECLERC Les Terrass situé ZAC Les Terrass, 1 Rue Achille Malet – 97480 SAINT-JOSEPH
3. E. LECLERC La Réserve situé 14 Rue du Général de Gaulle - 97438 SAINTE-MARIE

(ensemble les « **Centres Commerciaux** » ou individuellement le « **Centre Commercial** »)

Les conditions de remise du bon d'achat :

- Opération ouverte à toute personne physique et majeure, résidant sur le territoire de l'Ile de La Réunion (le « **Participant** »)
- Le Participant doit déposer un **minimum de 2 kgs de vêtements**, chaussures ou accessoires neufs ou d'occasion. **Tout dépôt de moins de 2kgs ne donne droit à aucun bon d'achat**.
- Les vêtements, chaussures ou accessoires faisant l'objet du don doivent être **secs et en bon état** (propres, non déchirés, non troués et non détériorés d'une quelconque façon)
- **Un seul bon d'achat d'une valeur de 10 euros sera remis par Participant, quel que soit le poids du don, dès lors que le seuil minimum de 2 kgs est atteint.**
- Le don doit être effectué le **17 septembre 2025** dans l'un des Centres Commerciaux de **10h00 à 19h00** au niveau du stand dédié à l'Opération.
- Opération limitée **à 150 bons d'achat** dans la limite **d'un seul bon d'achat par foyer** (même nom et même adresse postale).

La liste des magasins partenaires :

- E. Leclerc Le Portail :

- E. Leclerc Les Terrass :

- E. Leclerc La Réserve :

Utilisation du bon d'achat :

- Le bon d'achat est valable **jusqu'au 4 octobre 2025 inclus** exclusivement dans les magasins partenaires listés ci-dessus
- Le bon est non remboursable, non échangeable, non compensable, en tout ou partie, non cessible et non fractionnable.
- Le bon d'achat est **utilisable en une seule fois, pour un achat unique, dans un seul magasin partenaire.**
- Le bon d'achat est **strictement nominatif**. Le Participant devra présenter une pièce d'identité en cours de validité au moment de l'utilisation du bon, afin de justifier de son identité auprès du magasin.

Divers :

- L'organisateur se réserve le droit de mettre fin ou modifier l'Opération à tout moment, sans préavis
- La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

LA DIRECTION